

**RÉPONSE DU SÉNÉGAL SUR L'INSCRIPTION D'UN NAVIRE  
SUR LA LISTE IUU ET SUR DES ALLÉGATIONS D'ACTIVITÉS DE NAVIRES**

**1. Activité IUU d'un navire (*Mario 11*)**

Le *Mario 11* a été suspecté d'avoir mené des activités IUU et a été inscrit sur la liste IUU provisoire bien que le Sénégal ait fourni des éléments de réponse au Secrétariat tout au long de la période de correspondance 2020 de l'ICCAT et en bilatéral avec les États-Unis.

Les mesures prises contre l'armement HSEINFEI suite à l'inscription du navire *Mario 11* dans la liste provisoire IUU de l'ICCAT en 2020 sont les suivantes :

- La radiation du navire *Mario 11* (et des navires *Mario 7*, *Maximus* et *Lisboa* de la liste des navires de l'ICCAT à titre conservatoire).

Le Sénégal demande la radiation de son nom comme pays de nationalité du *Mario 11* de la liste IUU 2021. Ce navire qui avait une immatriculation provisoire au Sénégal est maintenant est sous autre pavillon.

**2. *RICOS NO. 6* et *RICOS NO. 3***

Le Sénégal a répondu à la circulaire n°7668/20 de l'ICCAT par lettre du 17 novembre 2020 en réponse aux commentaires de EJF:

- le navire *RICOS 3* a été au port de Dakar pour des besoins de carénage en 2017 ;
- les navires *RICOS 3* et *RICOS 6* ont touché le port de Dakar pour des réparations.

**3. Navire *SAGE***

Le Sénégal avait bien répondu aux préoccupations des États-Unis et de l'Union européenne concernant ce navire (cf. déclaration du Sénégal au PWG en date du 2 novembre 2020).

Le Sénégal avait transmis au Secrétariat de l'ICCAT les éléments de réponse suivants :

- le navire *SAGE* a été autorisé à utiliser le port de Dakar suite à la présentation de tous les documents pertinents (licence de pêche gambienne, certificat de nationalité gambienne rôle d'équipage etc.) ;
- du fait de la coopération entre le Sénégal et la Gambie, les autorités sénégalaises, vu les documents officiels délivrés par la Gambie avait autorisé les entrées au Port de Dakar du *SAGE* et avait procédé à l'inspection de routine du navire au cours de laquelle aucune infraction n'a été détectée ;
- le navire *SAGE* n'est plus revenu au port de Dakar depuis que les autorités sénégalaises ont été alertées sur la question ;
- le Sénégal avait soutenu au même titre que l'Union européenne et les États-Unis, l'inscription du navire *SAGE* sur la liste IUU de l'ICCAT.